

UNIVERSITÉ DU CITOYEN

Séance plénière du samedi 11 mars 2006

Une violence spécifique : LES VIOLENCES CONJUGALES

**Avec
François Barraud,
directeur de l'association Milena
et
Nelly Janin, psychologue**



En partenariat avec :
La ville d'Eybens, Le Conseil Communal de Consultation des Citoyens (4C)

Contact : Annie Mouraille - Tél. : 04 76 60 76 45 - Mairie d'Eybens

Intervention de François Barraud

Nous travaillons pour l'association Milena, qui accueille les personnes victimes de violences conjugales. Notre association a été créée en 1997, à la demande de la DASS.

Avant de parler de la violence conjugale, je voudrais la définir : à la différence de l'agressivité qui est un moyen de rencontre avec l'autre, la violence est une façon de nier l'autre, de le ramener à l'état d'objet et non de sujet.

Ce premier éclairage permet déjà de bien faire la différence entre ce qui relève de la **dispute conjugale** "normale" entre deux conjoints qui, s'affrontant en profitent pour retravailler l'économie de leur couple et ce qui ressort de la **violence conjugale**. Dans le premier cas, nous avons à faire au mécanisme de l'agressivité, alors que la violence conjugale ressort de... la violence.

Il convient de pointer ce qui, dans la violence conjugale, la distingue des autres formes de violences au point d'en faire un phénomène bien particulier.

Définition de la violence conjugale

La violence conjugale se définit d'abord comme un processus au cours duquel, dans une relation de couple, un partenaire exerce des comportements agressifs et violents à l'encontre de l'autre afin de le contrôler et de le dominer.

Nous parlons de relations de couple, la violence conjugale ne surgit pas au hasard entre deux étrangers mais s'exerce toujours dans le cadre d'une relation privilégiée (mariage, concubinage, PACS...).

Dans 95 % des cas, ce sont les hommes qui sont violents.

L'homme utilise toutes sortes de moyens pour dominer sa conjointe ou l'obliger à lui obéir. À une extrémité, il y a la menace. À l'autre, il y a la mort. Entre les deux, toute une série de comportements quotidiens, depuis les coups superficiels jusqu'aux blessures graves, en passant par l'agression sexuelle, la violence psychologique et le viol.

Les différentes sortes de violences conjugales

- Violences psychologiques :

Elles visent à dénigrer l'autre dans sa valeur personnelle, dans son identité. Il s'agit de comportements méprisant, dénigrant les opinions, les valeurs, les actions de la femme. Elles peuvent prendre la forme d'une relation punitive : refus de communiquer, ignorer la présence de l'autre, parler de l'autre comme s'il était absent ...

Cette forme de violence souvent difficile à identifier atteint profondément la personne visée car elle attaque l'image de soi. "Tu n'es bonne à rien, regarde de quoi tu as l'air, tu n'es qu'une incapable, tu sais bien que personne te croira, salope, tu n'es qu'une malade, etc."

- Violences verbales :

Il s'agit d'humilier l'autre par des messages de mépris, de le terroriser par l'intimidation, les cris, les hurlements, les menaces. Elles peuvent s'exprimer par des interdictions, du chantage, des ordres, des insultes...

Ces deux formes, psychologique et verbale, permettent à l'agresseur, sans porter de coup, d'atteindre le but recherché : créer une tension insupportable pour sa conjointe, maintenir un climat de peur et d'insécurité, atmosphère propice pour inciter l'autre à se conformer aux exigences de son partenaire par terreur de voir la situation s'aggraver davantage.

Selon des chercheurs, les violences psychologiques et verbales sont plus dévastatrices sur le plan personnel que les violences physiques.

- Violences physiques :

Elles atteignent la victime dans son intégrité physique : cracher au visage, tirer les cheveux, bousculer, secouer, causer des blessures, morsures, ecchymoses, brûlures, fractures, enfermer à la maison.

- Violences économiques :

Ne plus donner l'argent du ménage, exiger des comptes au centime près, refuser toute dépense pour l'entretien personnel de la femme, l'empêcher de travailler ou lui confisquer son salaire si elle travaille...

- Violences sexuelles :

Il s'agit de la sexualité forcée accompagnant les brutalités physiques et les menaces. Ce sont des rapports sexuels brutaux où la femme est contrainte de subir des situations non choisies. La femme n'existe plus, même dans son corps. Cette violence est celle qui est la plus difficile à révéler alors qu'elle est extrêmement violente. Pour une femme qui cherche de l'aide et expose les violences qu'elle a subies, c'est la violence qu'il lui est le plus difficile de révéler.

Le fait que la femme ne présente pas de blessures physiques ne signifie pas qu'elle n'ait été ni battue, ni violentée. Par ailleurs, on a observé que toutes les femmes qui sont victimes d'agressions physiques subissent également les autres types d'agressions.

Violences physiques, violences psychologiques, violences verbales, violences sexuelles : toutes les violences énoncées sont alors associées à une intention, une volonté de dire quelque chose, de lui montrer que, d'obtenir que. La violence n'est jamais gratuite. L'acte de violence physique est souvent différé.

Les coups ne sont employés que lorsque les autres moyens s'avèrent inefficaces, quand le cri, le regard en coin, les remontrances s'avèrent inopérants pour obtenir la soumission escomptée.

Beaucoup de femmes violentées expriment que ce n'est pas tant la violence des coups qui est difficile à vivre (du moins quand ils sont peu fréquents et qu'elles ne sont pas blessées), mais la tension permanente et la peur constante du mécontentement du conjoint. Elles ne sont pas persuadées qu'il ait voulu intentionnellement leur faire du mal.

On peut tenter de représenter ces violences sur une échelle allant des violences minimales aux violences extrêmes, mais, il faut bien se dire que même s'il y a souvent une progression dans cette échelle de la violence, cela n'est pas obligatoire. Il peut arriver qu'un homme commence par étrangler sa compagne, avant de mettre en place tout le reste.

Je préfère donc parler de continuum de la violence (dans le sens croissant) :

- violence économique,
- violence sur les objets, les animaux,
- violence sur les enfants,
- violence psychologique,
- violence verbale,
- violence physique,
- violence sexuelle,
- menaces de meurtres ou de suicides,
- tentatives de meurtres, de suicides.

Cycle de la violence conjugale

La violence conjugale se repère ensuite par sa constance, la répétition de son cycle. Elle se développe à travers des cycles dont l'intensité et la fréquence augmentent avec le temps, pouvant conduire la femme au suicide ou à des risques élevés d'homicides.

1^{ère} phase : climat de tension

2^{ème} phase : agression

3^{ème} phase : justification de l'homme

4^{ème} phase : rémission

Dans un contexte de violence conjugale, surviennent des périodes d'escalade de tension, débutant généralement par des agressions psychologiques suivies de violences verbales qui précèdent souvent les agressions physiques.

Durant toute la phase d'escalade, la femme prend différentes mesures pour maintenir l'équilibre précaire de la situation. Elle peut nier ce qu'elle ressent afin de maîtriser sa peur et pour se donner l'impression qu'elle est encore en capacité de contrôler la situation, surtout si elle a déjà vécu à plusieurs reprises le cycle de la violence.

La phase d'explosion de la violence, qui peut survenir à partir du moindre incident, semble se caractériser par la perte totale de contrôle du partenaire violent. Cette phase est la plus courte et la fin de l'accès de violence semble liée à l'épuisement physique et émotionnel de l'agresseur ou de la victime (l'agresseur a le sentiment "qu'elle a compris").

Durant cette période, la femme, terrorisée et en état de choc, est tentée de se défendre ou de chercher un endroit pour se mettre à l'abri. À la suite de cet épisode violent, elle est parfois amenée à consulter un médecin pour des atteintes physiques plus ou moins graves. Même sans blessures corporelles, elle peut ressentir des malaises diffus en réaction à cette agression.

Souvent, c'est durant cet état de choc que la femme commencera à parler de sa situation à un proche ou à un professionnel (médecin, travailleur social).

Après cette crise, s'installe une période de rémission. Le conjoint a tendance à regretter ce qu'il a fait et à vouloir se faire pardonner : craignant de perdre sa compagne, il minimise les faits, justifie son comportement par des facteurs extérieurs à lui, la rend coupable de ses actes, promet de ne plus recommencer. La femme se considère alors en partie responsable de ce qui vient de se passer.

Cette attitude entretient chez la femme l'espoir qu'il va changer et qu'il ne sera plus violent. Le couple entame une période dite de "lune de miel" : la femme découvre de nouveau un compagnon calme et prévenant. C'est ce qui l'encourage à poursuivre ou à reprendre la vie commune, à effacer de sa mémoire les scènes horribles qu'elle a vécues. C'est lors de cette période de rémission que souvent l'homme propose le mariage, de faire un enfant...

Puis la tension remonte, le cycle reprend et la violence augmente.

Plutôt que de cycle, nombreux sont ceux qui préfèrent parler de spirale de la violence.

Plus le cycle se répète, plus l'emprise de la violence est forte sur la victime et plus les périodes de "lune de miel" sont courtes. À partir de ce moment, la femme peut être exposée quotidiennement au mépris, au contrôle, aux agressions, vivant dans la peur, l'insécurité, s'ajustant aux besoins du conjoint, se centrant sur ses humeurs. La femme se perçoit elle-même comme incompetente dans sa vie de couple et ailleurs, et se juge responsable de la violence du conjoint. Dévalorisée à ses propres yeux, elle se sent incapable de faire évoluer et améliorer sa situation.

Les nouvelles formes de violences conjugales.

Depuis plusieurs années, nous pouvons remarquer l'émergence d'une nouvelle forme de violence conjugale qui ne répond pas aux mécanismes que je viens de vous décrire.

Nous avons en effet de plus en plus souvent des appels de femmes qui, venant de pays étrangers, se retrouvent mariés à des hommes qu'elles ne connaissent que très peu, voire pas du tout, et qui décrivent leur vie conjugale comme ayant été placé d'entrée de jeu sous le signe d'une violence extrême.

Dans ces situations, nulle période de rémission ou de lune de miel, la violence est non seulement immédiate mais continuelle.

La question que l'on peut se poser est de savoir si nous sommes toujours dans le cadre de la violence conjugale. Du côté juridique, bien sûr, mais sur le versant psychologique, cela me semble beaucoup moins évident. Il m'apparaît plutôt que nous sommes là dans le registre de l'esclavage moderne. Pour les hommes qui font venir leurs femmes en France dans ces conditions, il n'y a, je crois, aucune idée de couple mais uniquement la volonté d'avoir à leur service une femme, un objet sexuel qui de plus remplira les tâches ménagères et n'aura qu'un droit : se taire et subir, une sorte d'esclavage.

L'ampleur du phénomène et ses origines.

- L'enquête Enveff

Afin de mesurer l'ampleur du phénomène, on dispose de peu d'éléments. En France, il y a eu le rapport Henriot, mais le principal est l'enquête Enveff. L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) est

une enquête téléphonique qui a porté sur près de 7 000 femmes. Afin d'établir une relation de confiance, les questions sur les actes de violence ne venaient qu'à l'issue d'un module recueillant des données contextuelles (caractéristiques familiales, économiques, sociales, résidentielles, etc.), des éléments biographiques et des informations sur l'état de santé. Le questionnaire a été conçu pour faire émerger progressivement les situations de violence et favoriser la remémoration d'événements parfois très anciens. La violence n'était jamais nommée, chaque module recueillant, pour les douze derniers mois, l'occurrence de faits non qualifiés de violents. L'enquête a aussi porté sur les violences les plus graves subies au cours de la vie.

Selon cette enquête, 10 % des femmes interrogées sont victimes de violences conjugales. Le chiffre atteint 30,7 % pour les femmes séparées. En effet, l'année suivant la séparation est le moment le plus risqué pour les femmes. Ces chiffres ne sont pas faciles à interpréter, notamment, parce que cette enquête téléphonique n'a pas pu concerner les femmes vivant en foyer ou SDF (ces dernières étant souvent victimes de violences). Par ailleurs, une enquête en Grande Bretagne, fait état de chiffres plus importants.

Malgré tout, les résultats de cette enquête ont le mérite d'exister.

- Pourquoi les femmes?

Présente dans tous les milieux sociaux, la violence conjugale est très majoritairement le fait de l'homme.

Il y a quelques hommes battus, nous en avons reçu 4 l'année dernière à l'association Milena. Le contexte est le même que pour les femmes, il est encore plus dur pour un homme d'en parler. Toutefois, l'homme n'est pas dans le même état de terreur qu'une femme.

Le 1er décembre 1993, dans sa déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes, l'assemblée générale des Nations Unies a reconnu que cette violence est la manifestation de rapports de force historiquement inégaux qui ont abouti à la domination des hommes sur les femmes.

Dans un moment, Nelly va développer les raisons individuelles pouvant expliquer cette violence. Mais, avant, nous allons parler de la place de la femme dans nos sociétés, de l'histoire et de l'évolution de cette place.

L'idée que les femmes ont les mêmes droits que les hommes est toute récente. Auparavant, comme pour toute discrimination, on s'appuyait sur leurs différences, de nature, de fonction, pour justifier le fait qu'elles étaient privées d'un certain nombre de droits. De plus, on les a le plus souvent considérées comme inférieures, incapables de réflexion, de logique, de maturité. Éternelles mineures, elles devaient se cantonner aux charges du foyer. Sauf lorsqu'elles étaient pauvres : on les exploitait alors autant et même plus que les hommes...

Petit rappel historique :

- Sous l'Ancien Régime

* Seuls les fils ont le droit à l'héritage. Les filles sont seulement "dotées", selon le bon vouloir des parents.

* Le mariage, acte religieux, est soumis à l'autorisation du père, quel que soit l'âge des futurs époux. Le mariage est indissoluble ; le divorce et même la séparation de corps sont impossibles.

* Le mari seul a le droit de gérer les biens du couple et les biens de sa femme (mais il n'a pas le droit de dilapider la dot de sa femme).

- 1790 : les lois de la révolution

- * Les filles ont le même droit à l'héritage que les fils.
- * Le mariage, acte civil, n'est plus soumis à l'autorisation parentale.
- * Le divorce est autorisé par simple consentement mutuel des deux époux ou à la demande de l'un des époux (pour incompatibilité d'humeur, démence, fureur, condamnation infamante, crime, sévices, injures graves, abandon du domicile conjugal pendant deux ans, dérèglement des mœurs notoires).
- * La femme a le droit d'accomplir certains actes juridiques, mais le mari garde " la suprématie" dans l'administration des biens.

- 1804 : Le code Napoléon

- * Le mariage est soumis au consentement du père : pour le fils, jusqu'à 25 ans, pour la fille... toujours!
- * La femme est jugée incapable et a les mêmes droits que les mineurs et les fous. Abolition en 1938.
- * Abolition de la puissance maritale (mais le mari conserve le droit d'imposer le lieu de résidence et d'autoriser ou non sa femme à travailler)
- * La femme considérée comme mineure, passe lors de son mariage de la tutelle de ses parents à celle de son époux.
- * Elle doit suivre son mari à son domicile. Abolition en 1975.
- * Elle n'a aucun droit sur l'administration des biens communs. Abolition en 1965.
- * Elle ne peut accomplir aucun acte juridique. Abolition en 1938 (partiellement) et en 1965 (définitivement)
- * Elle ne peut disposer de ses biens personnels, ni les gérer sans l'autorisation de son époux (même en cas de séparation de corps). Abolition en 1965.
- * Elle ne peut sans autorisation de son mari exercer une profession. Abolition en 1965.
- * Les époux se doivent fidélité mais... la femme adultère est passible d'une peine de 3 mois à 2 ans d'emprisonnement. L'homme est passible d'une simple amende... si il entretient sa maîtresse au domicile conjugal. Abolition en 1975.

Aujourd'hui, si dans les textes, les femmes ont les mêmes droits que les hommes, dans la réalité bien des inégalités subsistent : elles occupent encore majoritairement les emplois subalternes, donc moins bien payés ; elles sont, plus que les hommes, victimes du chômage et de la précarité. Elles sont, encore aujourd'hui, souvent systématiquement écartées du pouvoir, dans les partis politiques, au Parlement, au gouvernement...

Pour quelqu'un comme Bourdieu, cet état de fait suffit à expliquer la violence conjugale. Il considère en effet que cette violence n'est qu'une facette d'une violence plus large faite aux femmes dans nos sociétés qui est une forme de ce qu'il nomme violence symbolique. Cette théorie de la violence symbolique de Bourdieu reprend l'idée ancienne selon laquelle le pouvoir ne se décline pas uniquement sous la forme de la contrainte explicite, par la force brute, mais peut comporter une dimension symbolique qui lui confère une certaine légitimité. Autrement dit, l'exercice du pouvoir doit obtenir des dominés une certaine forme de reconnaissance reposant sur la méconnaissance de la relation de pouvoir en tant que telle, qui permet à cette dernière d'apparaître, sinon comme juste, du

moins comme naturelle, comme allant de soi et donc de l'ordre du non contestable.

S'il est difficile de ne pas faire un lien entre la place et l'image des femmes dans nos sociétés et la façon dont des hommes peuvent les maltraiter, il semble cependant que cette explication ne soit pas suffisante contrairement à ce qu'avance Bourdieu.

Je m'appuie surtout sur les travaux de Nadège Severac de Paris V qui a présenté un mémoire de DEA intitulé: "Pour une sociologie compréhensive de la violence conjugale".

Tout d'abord, la théorie de Bourdieu est a-historique. Elle met en œuvre une vision statique des rapports sociaux. Or, la constitution de la violence conjugale comme problématique sociale s'inscrit dans un processus historique précis. En quelques siècles, les conceptions du lien social ainsi que de l'agir humain se sont métamorphosées. Norbert Elias a modélisé ces bouleversements (la civilisation des mœurs). Il a montré comment d'une conception "collective" de l'individu, chaque être en est venu à se représenter dans sa "singularité". Une nouvelle partition du monde s'effectue en deux sphères spécialisées, qui consacrent le privé comme le lieu des affects et de l'intimité, dans lequel la version officielle de chacun, requise pour évoluer dans la sphère publique, peut être abandonnée pour laisser libre cours à l'expression d'une personnalité profonde. L'entité qui cristallise le mieux ces mutations est certainement le couple. Sa raison d'être est passée de ce que l'on peut appeler le "mariage d'affaires" alliance d'ordre économique et symbolique entre deux lignées au "mariage d'amour" union sentimentale entre deux individus. Le couple est donc devenu pour l'imaginaire moderne, le lieu où chacun, être unique en devenir, se révèle dans le vis-à-vis amoureux.

Il y a émergence de l'idée d'intimité que le couple est sensé incarner par excellence, notamment en offrant un climat propice à la réalisation des conjoints. Violence et conjugal, ces deux termes finissent dans les sensibilités actuelles par paraître antinomiques.

Par ailleurs, la légitimité des pratiques violentes (au moins dans leurs dimensions physiques) décroît au point que l'expression de celles-ci devient inconvenante en société.

On peut donc penser que l'historisation de la problématique de la violence conjugale s'impose. Son exposition médiatique, son exposition publique s'accroît et, cette augmentation s'inscrit dans un processus évolutif global de notre société, on ne peut donc l'étudier que sur la base de ces changements.

Le type de changement survenu dans la conception du couple est fondamental. Il altère l'expression des rapports sociaux de couple comme peut-être jamais jusqu'alors.

Par ailleurs, on ne peut que constater que le contenu des rôles des sexes se modifie, les registres collectifs tendant à devenir moins rigides.

On peut donc espérer que l'évolution sociétale que nous vivons se traduira petit à petit par une évolution dans la forme des rapports de force entre les sexes.

Il est à noter que ce n'est pas le point de vue des tenants de la théorie de la violence symbolique. Pour eux, la seule modification quant à la relation de pouvoir serait à envisager dans le sens d'un renforcement plutôt que d'un

amoindrissement. Il ne serait donc être question de remise en cause. Les rôles sont distribués de façon absolument déterministe, les hommes dans la position de dominants, les femmes dans la position de dominées.

Personnellement, je ne pense pas que les imaginaires et les pratiques puissent changer à ce point en laissant intacte la relation de pouvoir en jeu.

De plus si ces relations de pouvoir étaient si fixes, si déterminées, il semblerait difficile de comprendre que la violence conjugale ne soit pas plus systématique et, si 10% des femmes sont victimes de violence conjugale, cela signifie que 90% ne le sont pas. Plus encore, comment expliquer que cette violence conjugale puisse parfois être inversée. Même si cela est marginal, il y a des hommes battus.

Il y a donc encore un long chemin à faire, mais l'optimisme est possible. Si les raisons sociologiques ne peuvent tout expliquer, il faut donc se pencher sur les problématiques individuelles.

Intervention de Nelly Janin

Je travaille pour l'association Milena et à la maison d'arrêt de Varcès (ce qui me permet parfois de rencontrer les maris...)

On ne peut pas dire que la violence conjugale ait une origine clairement définie. En effet, de multiples facteurs et points de vue entrent en ligne de compte et il y a sans doute autant d'origines différentes que de cas particuliers. La violence conjugale peut toucher tous les milieux socio-économiques, quelque soit le statut social, l'âge, le niveau de scolarité, la profession, le pays d'origine ou la religion.

Causes de la violence

Point de vue : celui du couple

Interroger la violence du couple, nécessite tout d'abord de s'interroger sur la *construction de l'individu*.

Lorsqu'un enfant naît, il est totalement dépendant de sa mère et pour lui, l'idée d'être un « sujet à part entière » est encore bien loin.

Sans doute avez-vous déjà entendu parler du concept de fusion mère enfant où, quelque part, les deux ne font qu'un.

Le bébé ressent plein de choses nouvelles, mais n'a pas encore les capacités de les comprendre. C'est sa mère qui va l'aider à construire son propre psychisme, en mettant des mots sur ce qu'elle imagine qu'il ressent.

La mère et l'enfant se complètent, se satisfont et se frustrant aussi mutuellement. La relation mère bébé est comme le prototype de toute relation, elle va créer dans la tête du bébé des traces inconscientes, qui ne s'effaceront jamais.

Ils vivent l'amour idéal et parfait... celui que, devenu adulte, nous rechercherons sans cesse.

Cette dyade mère enfant va néanmoins être dérangé, et heureusement, par le papa, « le tiers séparateur ». La maman a quelqu'un d'autre dans sa vie et l'enfant va devoir trouver un autre objet d'amour, il va devoir grandir et sortir de cet état de fusion.

Tout va plutôt bien dans ces conditions. Mais imaginons que le couple mère enfant reste collé, qu'il reste dans cet état fusionnel. Alors, l'enfant ne pourra pas devenir sujet, et risque développer certaines pathologies....

Si nous transposons cela au couple :

Deux individus entrent en contact et s'attirent, on ne sait pas trop pourquoi mais, l'amour est là... On reconnaît l'attraction primaire mère nourrisson. Dans un second temps, nous passons à ce que l'on appelle la « séduction primaire amoureuse ». Ces deux phénomènes sont nécessaires en soi tant qu'ils demeurent transitoires et s'ouvrent ensuite sur la réalité extérieure et la maturation de la relation. En effet, ils ne deviennent pathologiques que dans la mesure où ils se figent et se renferment sur eux-même, devenant un mode continu et inflexible de relation à l'autre.

On parle de couple "fusionnel ou anaclitique dépressif" lorsque les partenaires sont comme collés et dans un système où chacun incarne l'idéalité de l'autre, ou bien, lorsque l'un des partenaires seulement se retrouve l'idole de l'autre. Ils sont deux et sont dans une illusion de parfaite complétude : "prière de ne pas déranger". Le partenaire devient un objet, une sorte de fétiche indispensable.

D'ailleurs, nous avons pu remarquer que c'est souvent dans ce type d'organisation que les violences débutent à l'occasion d'une grossesse.

Dans ce type de couple, le conjoint ne peut pas accepter que l'être aimé ne corresponde pas à l'idéal tant attendu.

Et ce qui était "tout bon", tout parfait, tout comblé, va vite devenir du "tout mauvais". A ce moment, il ne reste plus de place que pour la haine.

Il faut noter qu'il y a plusieurs façons de devenir un couple, des façons plus ou moins saines, plus ou moins fonctionnelles...

Nous avons vu le cas du couple fusionnel, qui touche un mode de façon d'être entre deux personnes, mais il existe bien entendu, d'autres formes de couples tout aussi répandues. Je n'en citerais que deux :

Par exemple, dans le cas du couple pervers, l'un des deux partenaires est ce que l'on appelle un pervers et il va littéralement détruire sa ou son compagnon, nous verrons cela dans la partie qui traite de l'individu violent.

Dans le cas du couple "narcissique", nous assistons à un fonctionnement où il y a une totale maîtrise des émotions et une totale dépendance à l'autre.

Ainsi si le couple est interrogé dans l'apparition et le développement de la violence conjugale, il y a aussi des facteurs plus individuels qui peuvent entrer en jeu, comme essentiellement un narcissisme, donc une estime de soi, particulièrement fragile, voire pathologique, chez l'un ou chez les deux partenaires.

Point de vue : celui de la femme victime

L'important est de savoir qu'il n'y a pas de profil type de femme maltraitée ni de réaction type. On rencontre effectivement tous les cas, toutes les personnalités dans tous les milieux sociaux culturels.

Lorsqu'une femme arrive lors de nos permanences, on remarque d'abord qu'elle vient parler de ce qu'elle vit, bien sûr, mais aussi vérifier qu'elle est victime de violence conjugale, car elle n'arrive pas à se considérer comme victime.

Mis à part les cas de mariages forcés, où la violence peut débuter le soir de la nuit de noce, il ne faut pas oublier que la violence conjugale débute très sournoisement, qu'elle s'installe avec le temps. Les victimes sont comme prises dans une spirale qui va en se rétrécissant.

Cela commence, comme nous l'avons vu, par des reproches (le repas était trop salé, les enfants font trop de bruit, la femme est rentrée en retard, la tenue vestimentaire ne convient pas à l'homme...). Très progressivement un climat s'installe et la femme commence à douter d'elle. Quoi qu'elle fasse, elle fait mal les choses. On peut dire qu'à ce moment-là, elle commence à se perdre.

Il faut comprendre, il faut imaginer que ce n'est pas n'importe qui, qui met un tel climat, c'est l'homme que vous aimez, à qui vous avez donné votre confiance, vos rêves, vos désirs, c'est avant tout une histoire d'amour. Et la victime va refuser d'admettre qu'il y a un problème ; elle va considérer les scènes de violence comme des accidents.

Ayant appris à se conformer à son rôle historique de dévouement et de compréhension, elle cherche d'abord à comprendre pourquoi elle est victime de ces violences, ce qu'elle a fait pour mériter ça, parce qu'elle se croit responsable et se sent coupable.

La culpabilité et le sentiment d'être responsable fait croire à la femme qu'elle a le pouvoir de changer les choses.

D'ailleurs, son partenaire ne cesse de lui dire qu'elle est la coupable et l'homme va ainsi se déresponsabiliser de ses actes.

Parfois même l'entourage est dupe (famille, amis, institutions, professionnels) et peuvent même conseiller à la femme de faire des efforts...

Les femmes qui ont été victimes de violence dans l'enfance se culpabilisent plus vite.

Dans ce climat, la violence va pouvoir monter d'un cran, les insultes apparaissent, les destructions d'objets ou de vêtements personnels, l'humiliation et les premiers coups...

Tout cela, je le rappelle, se fait dans le temps, et peut prendre des années. Chaque temps, nous l'avons vu, étant alterné avec la période de « lune de miel » où l'homme redevient, pour un temps, l'homme qu'elle aime.

On touche là à un autre élément d'éclairage important car parler de violence conjugale, c'est parler sans cesse de paradoxe. En effet, c'est bien dans la phase de la lune de miel que l'on retrouve un des moteurs de cette violence qui explique que la femme victime reste très attachée à son agresseur. En même temps, c'est l'espoir qui l'empêche de renoncer à la relation. Quand son partenaire redevient "gentil" tel qu'elle l'a connu "avant" ou tel qu'elle l'a longuement souhaité, la femme reste prisonnière de cet espoir qui va permettre de nouveaux passages à l'acte.

Elle espère qu'elle arrivera à le faire changer, grâce à son amour pour lui, elle se dit que tout ira mieux quand ils auront un enfant, ou quand ils auront acheté leur logement, bref, tant de choses qu'elle espère....

Ce faisant, elle se met dans une toute puissance illusoire, sans doute en réponse à la toute puissance qu'elle subit. En effet, personne ne peut faire changer quelqu'un, si ce quelqu'un n'accepte pas de changer lui-même.

La perte de l'espoir de changer l'homme se fera en trois temps.

Au départ, la partenaire va arriver à dire : "je ne le changerai pas". Elle est dans ce temps, encore dans la fusion / confusion avec l'autre, et elle se croit toujours dans une responsabilité et culpabilité des actes posés.

Puis, elle va passer à : "ça ne changera pas". Elle est un peu plus à distance de l'autre, mais ce qui est mis en cause dans le "ça", c'est une forme de fatalité, extérieure aux personnes : il a eu une enfance malheureuse ou au contraire, il a été trop gâté, ou bien il n'a pas obtenu la promotion professionnelle qu'il attendait, etc.

Enfin, elle va arriver à : "il ne changera pas". A ce stade, elle se dégage de la culpabilité vécue et ose identifier la responsabilité des actes du côté de l'auteur.

La non identification comme victime procède de plusieurs éléments que l'on retrouve presque systématiquement dans les paroles des femmes rencontrées : l'enfermement (loi du secret), la peur (peur des représailles si je pars), la honte (se résigne car elle se sent responsable, difficulté d'en parler parce qu'elle a honte), et la culpabilité (j'ai choisi le mauvais homme).

Ces éléments vont souvent perdurer longtemps même au-delà de la rupture, en tant que traumatismes.

L'enfermement est double : la victime de violences conjugales est enfermée dans la loi du secret. Bien souvent, les seuls à être au courant de cette situation de violence sont les deux partenaires concernés.

Puis, il y a la peur qui est le meilleur cadenas de l'enfermement : la peur de la violence renouvelée, la peur des représailles, la peur de la mort (réelle ou symbolique), la peur de rester, la peur de partir. Mais aussi la peur qui tétanise ("j'étais comme paralysée", "je ne pouvais rien faire"). La peur envahit tout et ne laisse aucune place pour autre chose.

La femme est niée en tant qu'individu et se nie elle-même. De cette dévaluation extrême ("je n'étais plus rien"), elle en portera très longtemps les stigmates.

Par la honte et la culpabilité, elle se résigne à cette situation de violence car elle se sent responsable et coupable de par cette dévaluation qu'elle reprend à son compte.

Elle se sent également coupable et responsable d'avoir choisi "le mauvais homme", celui qui ne lui apporte pas ce qu'elle attend : la sécurité, la protection, etc., comme si elle aurait dû avoir le discernement nécessaire lui permettant de voir ce qu'il serait plus tard.

Un des phénomènes les plus destructeurs de la violence conjugale est l'emprise : si la femme reste sous l'emprise de son agresseur, ce n'est pas parce qu'elle aime ça mais parce qu'elle est prise au piège. Elle vit dans la peur, elle est dévalorisée par l'agresseur et parfois par son entourage. Du fait de son isolement, elle se sent abandonnée et se croit incapable de s'en sortir.

En conclusion, il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit pas simplement de quitter quelqu'un, car, la femme n'est plus la même après toutes ces années de violence : elle a perdu toute estime d'elle-même, elle a été isolée et a donc très peu d'opportunités pour trouver de l'aide.

Ayant été isolée socialement, si elle ne travaille pas, elle sait que c'est la misère et des obstacles matériels qu'il lui faudra surmonter (hébergement, emploi, nouveau logement). Elle n'a plus les ressources physiques et psychologiques nécessaires pour entreprendre de tels démarches.

On n'imagine pas à quel point des choses simples de la vie quotidienne sont devenues de véritables combats pour ces femmes.

Elles mettront longtemps à pouvoir faire confiance à un autre homme, après avoir pu s'extraire de la violence. Elles ont souvent la certitude, que plus jamais elles ne feront confiance à un homme.

Elles ont tenté de construire une famille, elles ont aussi tenu des années dans l'illusion qu'il fallait rester pour les enfants, pour qu'ils aient un père et elles se retrouvent seules avec leurs enfants. Ces derniers, nous le verrons, ne sortent pas indemne de la violence conjugale.

Point de vue : le partenaire violent

On retrouve chez le partenaire violent, avant tout, le besoin de contrôle et de domination de l'autre. Les hommes violents considèrent l'autre comme leur propriété alors qu'en fait ils sont dans une grande dépendance à l'autre.

Il s'agit d'hommes fragiles psychologiquement, lorsque qu'il ne s'agit pas de pathologies plus avérées. Leurs failles narcissiques, leur sentiment d'impuissance intérieure les amènent à vouloir contrôler et dominer leur compagne. La violence est comme un palliatif pour échapper à l'angoisse, ainsi qu'à leurs peurs diverses.

Ils ne reconnaissent pas les faits, nient la violence elle-même ou sa gravité. Ils justifient leurs comportements par les "fautes" de l'autre. Tous les hommes violents ont tendance à minimiser leurs gestes, à se trouver des causes externes, notamment en tenant leur conjointe pour responsable.

Or contrairement à ce qu'il prétend, ce n'est pas un comportement précis de sa compagne qui provoque son déchaînement, mais il se sert de ce prétexte pour justifier sa colère, ses insultes, ses gestes agressifs. Il se déculpabilise et la culpabilise. Il est pourtant totalement responsable de ses agissements. Son comportement violent n'est pas une perte de contrôle mais bien sa façon d'exercer une domination et le contrôle de sa femme.

S'il fait passer la violence physique pour un ou des accidents, les autres formes de violence plus insidieuses et permanentes qu'il utilise aussi (économique, psychologique, verbale) sont une des preuves que ses agissements ne sont pas ponctuels.

L'homme violent se trouve toutes sortes d'excuses pour expliquer son comportement. Il en attribue la responsabilité à sa femme et utilise n'importe quel prétexte pour justifier sa violence (la salière n'est pas placée au bon endroit, elle a dit bonjour au voisin, il a eu une contrariété au travail, il a bu et a perdu le contrôle de ses nerfs). Il s'adapte et élabore des stratégies en fonction des réactions de sa partenaire.

Les types de personnalités chez les hommes violents :

- Les hommes aux fonctionnements pervers s'attaquent à l'estime de soi de l'autre. Ils cassent l'autre pour pouvoir avoir le sentiment d'exister. Ce sont de grands manipulateurs, incapables de se remettre en question, c'est toujours l'autre qui est mauvais et qui a tort !

- Les personnalités narcissiques sont des individus qui ont le besoin d'être admirés, qui ne supportent pas la critique. Ils sont indifférents aux autres et passent leur temps à critiquer tout le monde. Etant éternellement insatisfaits et se sentant toujours vides, ils ont besoin d'être rassurés en permanence. Ils utilisent le partenaire pour trouver admiration et attention et lorsque le partenaire n'est plus valorisant, ils le jettent.

- Les personnalités antisociales ou psychopathes, incapables de se conformer aux normes sociales, ont souvent des problèmes avec la justice. Le passage à l'acte est, pour eux, leur seul moyen d'expression, ils n'ont pas accès à la mentalisation, la symbolisation, tout est « brut », ils ne peuvent faire de réponse émotionnelle. Incapables d'empathie, ils n'éprouvent pas de culpabilité ou de remords pour leur victime.

- Pour les personnalités états limites, le sentiment de vide et une forte angoisse d'abandon dominant chez eux. Ils apparaissent immatures et impulsifs. La bonne distance avec l'autre est impossible à trouver, trop près ils se sentent en danger, trop loin, ils ont peur de le perdre. C'est souvent chez ces personnalités que l'on retrouve la prise de produits toxiques. D'ailleurs, souvent la violence sera mise sur le compte de la prise de drogue, alors, qu'elle n'en est pas la cause du tout. Dans la plupart des cas, on retrouve chez ces personnalités, une enfance compliquée, voire chaotique.

Souvent la conjointe cherche des excuses aux comportements violents de l'homme, en justifiant de son enfance malheureuse...

Ainsi le mari violent n'est pas un monstre sanguinaire au visage difforme, il est votre voisin sympathique qui n'hésite pas à vous prêter sa tondeuse à gazon, il est aussi le bon copain un peu coléreux, en tout cas il n'est pas qu'un homme violent, même si dans la situation couple, il est un autre.

En effet, la plupart du temps, ils ne présentent aucunes difficultés particulière dans leur vie sociale, ni troubles psychiatriques évidents.

C'est ce que certaines femmes décrivent : « quand il est avec ses amis, il est adorable, gentil prévenant, mais avec moi ... ».

N'oublions pas que, mis à part dans les cas de mariage forcé, cet homme là, a pu aussi être tendre, agréable et la femme a pu l'aimer et croire à son couple...

Point de vue : celui des enfants

Qu'il en soit témoin direct ou non, l'enfant est fragilisé par la violence conjugale. Ils sont victimes de violences psychologiques. Les enfants témoins des scènes de violence ou eux-mêmes victimes de violence, subissent de nombreuses conséquences physiques, morales, émotionnelles et sociales.

Cela se manifeste par des troubles « classiques » du comportement ou de la communication, des difficultés d'apprentissage, des troubles somatiques, de l'inhibition, des conduites d'échec, des comportements violents ou par la pauvreté des relations avec les enfants du même âge.

S'il n'apparaît pas de "syndrome de l'enfant témoin de violence conjugale", on retrouve néanmoins, trois points :

- La violence suscite chez l'enfant tension et angoisse. Cela provient notamment du fait qu'il n'en saisit pas la cause, et qu'il peut facilement se sentir responsable de son déclenchement et de la mésentente entre ses parents. En effet, quand on ne parle pas aux enfants, face à une situation qu'il ne comprennent pas, ils construisent un scénario imaginaire, dans lequel ils se placent au centre ; ils pensent « si ça va mal, c'est à cause de moi ».

- La "parentification" : les enfants adoptent un comportement d'adulte

- La confrontation constante à l'insécurité : l'imprévisibilité des comportements parentaux et de l'irruption de la violence, l'ignorance de ce que demain réserve contribuent à installer une profonde insécurité qui se signale notamment par une difficulté d'anticipation.

Il m'est apparu très rapidement dans ma pratique l'importance de prendre en charge les mères et leurs enfants. Après l'arrivée en CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), l'enfant marqué par la violence ne sait plus dans quel rôle il doit être et il montre un très grand sentiment d'insécurité. Il lui est impossible, par exemple, de ne plus avoir sa mère à portée de vue, il ne peut rester seul. Il va notamment tenter de mettre les adultes autour de lui en conflit, testant ainsi un pouvoir imaginaire, et renforçant son sentiment de responsabilité dans la violence parentale.

En effet, l'enfant est perturbé par les violences conjugales mais le couple mère enfant l'est lui aussi particulièrement...

Débat

Jacqueline Baietto, présidente de l'association Eau (Eybens Accueil d'Urgence) : En ce qui concerne les conséquences sur les enfants, j'ai entendu un jour un enfant de cinq ans dire à sa mère, qui lui refusait quelque chose : « si tu refuses, je te battrais ». La femme est vraiment sous emprise.

François Barraud : Le plus dur pour la femme est la tension, la peur de ce qui va arriver. Ce que nous entendons dépasse l'entendement.

Pour l'accueil et l'aide des femmes victimes, il n'y a pas de réponse idéale : il y a les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (notre association gère un CHRS), il y a également des structures pour l'accueil d'urgence. Mais, il n'y a jamais assez de place. Notre CHRS compte 24 places et la demande a augmenté d'un tiers, les dernières années.

Jacqueline Baietto : Notre association accueille des femmes pour une durée de 3 mois maximum. Mais, selon les situations auxquelles sont confrontées les femmes, l'accueil peut durer jusqu'à un an.

Nous sommes en contact avec des femmes qui vivent des choses terribles. Nous essayons de nous protéger, en nous disant qu'elles exagèrent, mais ce qu'elles racontent est vrai.

François Barraud : A l'association Miléna, un psychanalyste intervient pour nous aider à évacuer car nous entendons des récits très difficiles. Nous rions aussi beaucoup afin d'évacuer.

Question : Comment a été créée l'association Miléna ? Par décision ministérielle ?

François Barraud: Non, le directeur de la Dass de l'époque a demandé à l'association de gérer un CHRS.

Question : Quel est votre financement ?

François Barraud: Le CHRS est financé par l'Etat (la Dass) à 80 % et à 20 % par le Conseil Général (pour ce qui concerne l'enfance).

Question : Des régions sont-elles plus touchées que d'autres ?

François Barraud : Il est difficile de répondre à cette question car nous n'avons pas d'éléments statistiques assez précis. Toutefois, il y a des endroits où cela se voit moins (zones rurales) mais aussi des endroits où il y a moins de structures d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales.

Question : Y a-t-il des indices de comportement pour reconnaître un agresseur ?

Nelly Janin : Non, il faudrait pour cela une vraie étude qui n'existe pas.

François Barraud : La jalousie peut-être un moyen pour les hommes de commencer à contrôler les sorties, la tenue de leur femme. Celles-ci l'excusant en se disant: "s'il est jaloux, c'est qu'il m'aime"! C'est donc un bon moyen de commencer à mettre en place les conditions d'une emprise de l'homme sur la femme. Cela dit, tous les hommes jaloux ne sont pas violents !

Nelly Janin : en effet, il y a des petits indices. Toutefois tous les hommes ayant eu une enfance difficile ne deviennent pas violents avec leurs épouses à l'âge adulte.

Question : Quel âge ont les personnes que vous rencontrez ? Comment sont-elles orientées vers vous ? Arrivent-elles trop tard ? Il y a-t-il une corrélation entre violence conjugale et alcool ?

François Barraud : Les femmes ne sont pas très jeunes, parce qu'il faut du temps pour faire la démarche. Nous accueillons quand même des jeunes femmes (22, 23 ans), mais elles ne constituent pas la majorité.

En ce qui concerne le niveau intellectuel, on a pu constater que les femmes ayant un niveau intellectuel élevé ont plus de risques que les autres d'être victimes de violences conjugales. Peut-être parce que beaucoup d'hommes ne supportent pas que leur femme leur soit supérieure.

Nous accueillons des femmes de toutes origines sociales, de tous milieux. Les femmes qui viennent aux permanences que tient l'association sont orientées par les travailleurs sociaux ou par les plaquettes de notre association.

Nelly Janin : Il n'y a pas de lien entre les femmes battues et l'alcoolisme du mari.

Jaqueline Baietto : Le problème est que rien n'arrête une jeune femme amoureuse. Nous travaillons pour aider les femmes à reconnaître les pièges, les éléments qui conduisent à la spirale.

François Barraud : Il y a un gros travail de sensibilisation à faire dans les collèges, les lycées, car les relations entre les filles et les garçons se sont dégradées.

Question : Y a-t-il une relation entre la violence et la pauvreté ?

François Barraud : Selon l'enquête Enveff, il n'y en a pas. Mais, en Allemagne, on a établi le lien.

Plus le niveau social de la femme est bas, plus il peut y avoir de violence. La précarité, la fragilité sont des corollaires de la violence. Mais le niveau économique n'a pas de lien (femme de notaire battue...)

Nelly Janin : En matière judiciaire, un homme sera condamné à 5 ans de prison pour violence conjugale mais dans les faits, il y a peu de condamnations et souvent il s'agit de peines avec sursis.

La nouvelle loi impose à l'homme de quitter le domicile conjugal. Mais c'est très compliqué à mettre en place, la femme n'est pas en sécurité.

Question : Y a-t-il un travail fait sur les hommes violents ?

François Barraud : Cela va se faire. Nous sommes entrain de réfléchir à une structure pour les soigner. Actuellement, il n'y a pas de foyer pour les hommes.

Question : Y a-t-il une relation avec la façon dont on élève son fils et la violence ?

Nelly Janin : Des hommes délaissés, maltraités peuvent être violents. Mais, il y a aussi le côté culturel (population maghrébine : femme au foyer, l'homme apporte l'argent).

Jacqueline Baietto : Je connais des situations où l'homme est violent et la belle-mère se sert de la femme comme d'une esclave.

Question : Est-ce une pathologie ?

Nelly Janin : Oui, il y a des cas de schizophrénies, des psychopathes. Certains malades peuvent être soignés. Mais il y a aussi l'état limite, ce sont des gens comme tout le monde... il y en a peut être dans la salle.

Question : Quelles sont les solutions au sein du couple, une fois que la violence s'est installée ?

François Barraud : Le juge propose la médiation, mais elle est souvent impossible entre le bourreau et sa victime. La médiation est possible pour les couples normaux.

Jacqueline Baietto : le principe de liberté du couple fait qu'on laisse parfois fonctionner des choses en vase clos. Personne ne dit rien, c'est la loi du silence.

François Barraud : Il peut y avoir dénonciation, des signalements. On propose pour les enfants la garde alternée afin que les enfants gardent toujours le lien avec les parents.

Questions : Qu'en est-il des enfants battus ?

François Barraud : Les instituteurs sont démunis. Il faut faire un signalement, la procédure est compliquée et n'aboutit pas toujours.

Les violences conjugales sont une violence spécifique. On n'en fera jamais le tour. Les relations hommes femmes sont complexes. Il faut aider les femmes, les aider à partir et surtout ne pas les juger.

Informations complémentaires

Que faire ?

Briser le silence !

Comment échapper aux violences de l'autre, faire cesser l'intolérable ? Partir, se cacher, tout laisser, abandonner un travail, des amis, un foyer, disparaître ? Dans une situation de danger, la victime a le droit de partir et de se réfugier dans l'endroit de son choix avec ses enfants.

Elle peut, si elle le souhaite, signaler son départ et porter plainte auprès des services de gendarmerie ou de police. Si elle emmène ses enfants, elle a intérêt à le faire de peur que son mari ne porte plainte contre elle.

Qu'elle vive ou non avec le partenaire violent, il est essentiel, pour elle-même et pour ses enfants, que des mesures de protection soient pensées en amont des situations de crise. Le départ en urgence peut être provisoire ou définitif.

Préparer un départ

Si la situation le permet, certains documents ou copies peuvent être déposés avant un départ, en lieu sûr (chez un avocat ou dans une association spécialisée):

- les papiers officiels (livret de famille, passeport, carte d'identité, carte de séjour...),
- les documents importants (carnet de santé, carte de sécurité sociale, carnets scolaires, carte grise, bulletins de salaire, diplômes, chèquiers, carte bancaire, avis d'imposition, titres de propriété, factures, quittances de loyer, liste des biens personnels...),
- les éléments de preuve (certificats médicaux, témoignages, photos, récépissé de dépôt de plainte, numéro d'enregistrement de déclaration de main courante, ordonnance de décisions judiciaires).

Imaginer un scénario de protection

Si un épisode violent se prépare, comment se protéger, à qui faire appel, où se réfugier ? Pour faire face à une situation de danger, il est important de s'y préparer.

- Noter et apprendre par coeur les numéros de téléphone importants (services de police, permanence téléphonique, locale ou nationale, pour femmes victimes de violence conjugale, autres soutiens).
- Identifier les personnes pouvant venir en aide en cas d'urgence.
- Convenir d'un code de communication avec une personne proche (qui peut elle-même avertir les services de police ou de gendarmerie).
- Informer les enfants sur la conduite à tenir.
- Préparer un sac de départ, à mettre si possible, en lieu sûr (documents importants, carnet d'adresses personnel, somme d'argent, linge, double des clés de maison, de voiture).

Faire établir des certificats médicaux

Les violences subies par la victime ont des conséquences sur sa santé (traces de coups, traumatismes physiques ou psychologiques, blessures).

Il est important de les faire constater par un médecin qui établira un certificat médical accompagné, selon la gravité des faits, d'une incapacité totale de travail (ITT), que la victime exerce ou non une activité professionnelle. Si nécessaire, des photos des blessures peuvent être jointes à ce constat. Le certificat médical servira d'élément de preuve pour les procédures judiciaires que la victime pourra être amenée à engager ultérieurement : poursuites pénales, procédures civiles (divorce, séparation, indemnisation).

Rassembler des témoignages

Si les violences conjugales se déroulent majoritairement dans le secret du privé, cependant des parents, amis, voisins, collègues peuvent néanmoins avoir été témoins d'épisodes violents ou avoir constaté les conséquences d'une situation de violence infligée à la victime.

Ils peuvent témoigner de ce qu'ils ont vu, entendu ou constaté. Les témoignages par écrit doivent être datés, signés et accompagnés d'une photocopie de la pièce d'identité du témoin.

Ces témoignages sont importants, ils permettent de corroborer les déclarations des victimes.

Bibliographie

Dossier violence conjugale

Journal des psychologues, Octobre 2005

Femmes sous emprise

Marie France Hirigoyen, Oh éditions, 2005

Le site < www.Sivic.org >

Les causes cachées profondes, des conflits de couple : le poids du passé de chaque conjoint

Jacques et Claire Poujol, Juillet 2000

Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé

Documentation française, Paris, Rapport officiels, 2001

Victimes du traumatisme à la restauration

« Une violence spécifique : les violences conjugales » Françoise Cherbit, Sous la direction de Robert Cario, Collection Sciences Criminelles, Editions L'Harmattan